

DÉCISION DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR TOUTE DÉCISION CONCERNANT LA PRÉPARATION, LA PASSATION, L'EXÉCUTION ET LE REGLEMENT DES MARCHES ET DES ACCORDS-CADRES PASSÉS SELON UNE PROCEDURE ADAPTÉE

« MF 22-03 - Marché de fourniture et de livraison de vêtements de travail et d'équipement de protection individuel pour les services municipaux »

2023 - D - QOH

Monsieur le Maire;

- **VU** le Code général des collectivités territoriales dont notamment les articles L. 2122-22, alinéa 4 et L. 2122-23 relatifs aux attributions exercées au nom de la Commune ;
- VU le Code de la commande publique ;
- **VU** la délibération n° 20.1.2 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en date du 9 juillet 2020 ;
- CONSIDERANT la nécessité d'engager une consultation pour la fourniture et la livraison de vêtements de travail et d'équipement de protection individuelle pour les services municipaux, un appel d'offre ouvert avec publicité au B.O.A.M.P. et au J.O.U.E., sur le site de la Ville et sur le profil acheteur « AchatPublic » a été lancé,
- CONSIDERANT que ce marché est décomposé en six (6) lots avec un montant maximum annuel par lot :

DESIGNATION	MONTANT MAXIMUM ANNUEL
Lot n°1 - Vêtements de travail des agents des services techniques	30 000 euros
Lot n°2 - Vêtements de travail des agents d'entretien et de	20 000 euros
restauration	
Lot n°3 - Equipement de protection du pied	20 000 euros
Lot n°4 - Equipement chaussure des agents d'entretien et de	10 000 euros
restauration	
Lot n°5 - Equipement de Protection Individuelle	15 000 euros
Lot n°6 - Vêtements Agent de Police municipale et Equipement	35 000 euros
individuel de protection spécifique de police municipale	

- CONSIDERANT qu'après consultation du site http://www.marches-publics.info et du site de la Ville pour ce marché ont été formulées
 - 2 offres pour le lot 1,
 - 3 offres pour le lot 2,
 - 2 offres pour le lot 3,
 - 3 offres pour le lot 4,
 - 3 offres pour le lot 5,
 - 3 offres pour le lot 6.
- CONSIDERANT que ce marché est passé sous la forme d'un la la contraction de la commande d'un la contraction de la commande d'un la contraction de la contr

Accusé de réception en préfecture 094-219400785-20230202-2023-D-004-Al Date de télétransmission : 02/02/2023 046/GD/EGPT/GD/GH/GD/URI : 02/02/2523 de

- CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offre, s'est réunie le 25 janvier 2023,



date de publication en ligne le :

- CONSIDERANT que le marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois maximum, de manière tacite,

DECIDE

Article 1 : D'ACCEPTER et DE SIGNER les marchés avec les sociétés suivantes :

DESIGNATION	SOCIETES	MONTANT MAXIMUM ANNUEL
Lot n°1 - Vêtements de travail	O.P. MAINTENANCE	30 000 euros H.T.
des agents des services	9, rue du Rapporteur	
techniques	ZI des Béthunes	
	BP 30470	
	95005 CERGY PONTOISE	
	CEDEX	
Lot n°2 - Vêtements de travail	SAS ADIS – SECU FD	20 000 euros H.T.
des agents d'entretien et de	Z.A.E OUEST – BP 25	
restauration	78660 ABLIS	
Lot n°3 - Equipement de	SAS ADIS – SECU FD	20 000 euros H.T.
protection du pied	Z.A.E OUEST – BP 25	
	78660 ABLIS	
Lot n°4 - Equipement	SAS EUROTECHNIC	10 000 euros H.T.
chaussure des agents	PROTECTION	
d'entretien et de restauration	EAE La Tuilerie	
	29, rue Henri Becquerel	
	BP 241	
	77646 CHELLES CEDEX	
Lot n°5 - Equipement de	LYRECO FRANCE	15 000 euros H.T.
Protection Individuelle	Rue Alphonse Terroir	
	59 584 MARLY CEDEX	
Lot n°6 - Vêtements Agent de	RIVOLIER SAS - EQUIPOL	35 000 euros H.T.
Police municipale et	ZI Les Collonges – BP 247	
Equipement individuel de	42173 ST JUST ST RAMBERT	
protection spécifique de		
police municipale		

Article 2 : DIT que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

Article 3 : Dit que la dépense résultant de la présente décision sera imputée au budget de l'exercice considéré.

Fait à Villeneuve Saint Georges, le 02/02/2023

Le Maire,

Philippe GAUDIN

Accusé de réception en préfecture 094-219400785-20230202-2023-D-004-Al Date de télétransmission : 02/02/2023 Date de réception préfecture : 02/02/2023